



**NATIONS UNIES**

## **Division des droits des Palestiniens**

**Juin 2013  
Volume XXXVI, Bulletin n° 6**

### **Bulletin des activités menées par les Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Message prononcé par le Secrétaire général au Forum mondial du Comité des juifs américains . . . . .	3
II. Rapport du Bureau international du Travail sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés . . . . .	3
III. Le Secrétaire général félicite M. Hamdallah, qui vient d'être désigné Premier Ministre . . . . .	5
IV. Présentation du rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés . . . . .	5
V. Message du Secrétaire général exhortant Israël à geler ses implantations en réponse à la demande de la communauté internationale . . . . .	6
VI. Le Rapporteur spécial des Nations Unies demande à Israël de mettre fin au blocus de la bande de Gaza . . . . .	7
VII. Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine tenue à Beijing . . . . .	8
VIII. Déclaration du représentant du Quatuor face à la cinquième Conférence présidentielle israélienne à Jérusalem . . . . .	10
IX. Exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne . . . . .	11

*Le Bulletin peut être consulté sur le Système d'information  
des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) :  
<http://unispal.un.org>*

---

## **I. Message prononcé par le Secrétaire général au Forum mondial du Comité des juifs américains**

*Le 3 juin 2013, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a adressé un message par vidéoconférence au Comité des juifs américains à l'occasion de son forum mondial, qui s'est tenu à Washington. On trouvera ci-après un extrait de son message (SG/SM/15074) :*

...

Le conflit israélo-palestinien va bientôt atteindre un point de non-retour. L'occupation, qui dure maintenant depuis près d'un demi-siècle, est inacceptable sur les plans moral, politique, stratégique, et surtout humain. Je sais que nombre d'entre vous sont pleinement conscients du fait que le statu quo n'est favorable à aucune des parties.

Je n'ai jamais hésité à affirmer, comme je le fais à nouveau aujourd'hui, qu'Israël a le droit d'exister dans la paix et la sécurité. Mais il doit cesser ses activités de peuplement et prendre des mesures concrètes pour mettre fin à l'occupation. Nous devons tous appuyer l'initiative courageuse du Secrétaire d'État [John] Kerry, qui pourrait bien être la dernière chance de mettre en place la solution des deux États. L'Organisation des Nations Unies fait tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer la reprise d'un véritable processus de paix.

## **II. Rapport du Bureau international du Travail sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés**

*Lors de la cent deuxième session de la Conférence internationale du Travail, le 5 juin 2013, le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail a présenté le rapport annuel du Bureau international du Travail (BIT) sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés (ILC.102/DG/APP), dont les observations finales sont reproduites ci-après :*

### **Observations finales**

136. Cette année, le rapport de la mission se fonde sur certains critères essentiels pour comprendre la situation des travailleurs et des entreprises des territoires arabes occupés.

137. Le statu quo n'est pas une option en Palestine. La situation est intenable et il n'existe pas de statu quo en tant que tel. L'environnement est en constante évolution, de différentes façons, certaines spectaculaires et visibles, d'autres plus subtiles. Tout effort pour maintenir ce qui peut être perçu comme un statu quo favorise ou du moins entraîne une nouvelle dégradation dangereuse de la situation.

138. Tout semble fait, de plus en plus, pour entraver les efforts visant à construire un État, à développer une économie palestinienne viable et dynamique, en faveur d'un État doté d'une forte composante sociale. Dans le domaine social et dans celui du travail, la mission arrive à la conclusion que, par rapport aux années précédentes, et en tout état de cause, le processus marque le pas.

---

139. Les négociations directes devraient être le premier moyen de prévenir une détérioration, et c'est pourquoi les Palestiniens et les Israéliens doivent pouvoir compter sur un appui international clair et manifeste, sous forme d'aide et d'engagement politique approprié. Il n'est pas trop tard pour commencer à prendre les dispositions requises afin de rétablir la confiance dans le processus de paix. Il est impératif que les dizaines de milliers de travailleurs découragés, de chefs d'entreprise ou de futurs entrepreneurs sachent que leurs intérêts, leurs perspectives et, ce qui compte énormément, leur dignité peuvent être pris en compte et renforcés, et qu'ils le seront.

140. Vu la réalité sur le terrain, il faut adopter des mesures qui permettent d'influencer directement la vie de ces travailleurs et entrepreneurs. Les initiatives de haut niveau prises pour mettre un terme au conflit doivent être assorties de preuves concrètes que les difficultés et le harcèlement quotidiens découlant de l'occupation s'amenuisent et seront éliminés. Dans le cas contraire, les dirigeants des différents côtés devront faire face au scepticisme et à la désillusion de la population, qui ne manquera pas de demander des comptes et de tirer également profit du processus.

141. Israël doit lever les restrictions excessives, qui sont improductives tant sur le plan économique que sur le plan social, comme le demandent même des employeurs israéliens. L'arbitraire de ces mesures nuit à l'activité économique et fait dépendre l'économie et le marché du travail palestiniens des structures de l'occupation et de l'économie des colonies. Cette situation fragmente encore plus le territoire, perpétuant une séparation néfaste entre Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est.

142. Les entraves à la circulation, à l'emploi et à l'activité économique doivent être assouplies dans la transparence et de façon permanente afin de multiplier les possibilités d'emploi décent dans des conditions d'égalité. Ceci est essentiel pour lutter contre la pauvreté, dont le niveau est alarmant, notamment à Gaza. Tout doit être fait pour éviter les mesures susceptibles de favoriser la discrimination, la séparation et la ségrégation, ou qui sont perçues comme telles.

143. Il faut veiller à traiter les ouvriers palestiniens avec humanité, quelle que soit leur situation vis-à-vis de l'emploi, y compris ceux qui travaillent dans les colonies. Les plaintes des Palestiniens qui, de façon formelle ou informelle, sont actifs sur le marché du travail israélien doivent être traitées de toute urgence et dans la transparence, y compris par la voie de la justice. La nécessité de mettre fin aux abus qui sont constatés aujourd'hui s'impose aussi du point de vue de la perspective à long terme de la coexistence de deux États indépendants et adjacents et dont les marchés, y compris celui du travail, seront liés entre eux.

144. Il convient de donner au secteur privé palestinien – dont on attend manifestement qu'il devienne le moteur de la croissance – les moyens de jouer ce rôle avec l'indépendance requise, tout en respectant pleinement les droits fondamentaux de ses travailleurs, sans être soumis aux décisions administratives, politiques et économiques des autorités, des entreprises et autres entités israéliennes. Des relations commerciales transparentes et équitables, sans recours à des intermédiaires qui n'ont pas leur place, doivent faire partie d'une politique efficace de développement du secteur privé.

145. Comme souligné dans le chapitre 4 du présent rapport, le renforcement du dialogue social et le développement de la composante sociale d'un État de Palestine

---

doivent faire partie intégrante du processus de paix. Le BIT doit continuer d'apporter tout son concours à cette tâche.

...

### **III. Le Secrétaire général félicite M. Hamdallah, qui vient d'être désigné Premier Ministre**

*La déclaration suivante a été communiquée le 6 juin 2013 par le porte-parole de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (SG/SM/1508, PAL/2160) :*

Le Secrétaire général félicite M. Rami Hamdallah pour sa nomination au poste de Premier Ministre de la Palestine et lui adresse ses meilleurs vœux de succès pour la mission essentielle qu'il aura à accomplir. Il salue également la formation du nouveau Gouvernement, qui est entré en fonction aujourd'hui. L'Organisation des Nations Unies attend avec intérêt de continuer à collaborer avec le Gouvernement palestinien et le Président [Mahmoud] Abbas pour appuyer le programme d'édification de l'État et poursuivre les efforts en faveur de la reprise de véritables négociations de paix, qui sont essentielles pour parvenir à la solution des deux États.

Le Secrétaire général remercie une nouvelle fois le Premier Ministre sortant, M. Salam Fayyad, pour le rôle important qu'il a joué, en particulier pour ce qui est de mettre en place les institutions nécessaires à la création d'un État palestinien.

### **IV. Présentation du rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés**

*Lors d'une réunion du Conseil des droits de l'homme, le 10 juin 2013, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, Richard Falk, a présenté au Conseil un rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés (A/HRC/23/21), dont un extrait est reproduit ci-après :*

#### **I. Recommandations**

55. Le Rapporteur spécial recommande :

a) Que le Comité international de la Croix-Rouge ou une commission d'enquête composée d'experts en droit international se réunisse pour examiner les problèmes particuliers posés par une occupation prolongée en vue d'établir une convention visant à résoudre ce type de situations;

b) Qu'Israël autorise les Palestiniens à utiliser leur espace maritime jusque 20 milles marins au large des côtes, conformément aux engagements qu'il a souscrit en vertu des accords d'Oslo;

c) Qu'Israël lève le blocus de Gaza, qui est illégal, et délimite clairement les zones d'accès restreint. Ces zones ne peuvent être créées que conformément aux

---

normes juridiques internationales applicables et aux engagements pris par l'État d'Israël;

d) Que la communauté internationale, avec la pleine coopération d'Israël, finance la construction d'une usine de dessalement à Gaza, installe un réseau de panneaux solaires pour le chauffage et l'électricité, et améliore de toute urgence les installations de traitement des eaux usées pour éviter de polluer davantage la mer Méditerranée;

e) Que la communauté internationale, avec la pleine coopération d'Israël et en consultation directe avec les agriculteurs de Gaza, appuie la transition vers de nouveaux modes de production agricole à Gaza pour favoriser les cultures utilisant moins d'eau, y compris en facilitant l'accès aux semences; appuie l'amélioration des systèmes d'irrigation; et veille à ce que les agriculteurs puissent exploiter leurs terres;

f) Que la communauté internationale, avec la pleine coopération d'Israël, crée un fonds visant à financer les traitements médicaux des particuliers qui en ont besoin à l'extérieur de Gaza;

g) Que la communauté internationale établisse une commission chargée d'enquêter sur la situation des Palestiniens détenus ou emprisonnés par Israël. Cette Commission devra avoir un mandat élargi lui permettant d'examiner les cas d'impunité concernant les responsables carcéraux et les autres personnes chargées d'interroger les Palestiniens;

h) Que la communauté internationale enquête sur les activités des entreprises qui tirent profit des activités de peuplement israéliennes et prenne des mesures appropriées pour faire cesser toutes leurs opérations en Palestine occupée et veiller à ce que les Palestiniens concernés bénéficient d'une réparation adaptée;

i) Que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, avec l'appui du Conseil des droits de l'homme, mette en place un mécanisme de soutien aux rapporteurs spéciaux qui font l'objet d'attaques calomnieuses, en particulier lorsque celles-ci ont pour conséquence de détourner l'attention des importantes questions relatives aux droits de l'homme relevant de leurs mandats respectifs.

...

## **V. Message du Secrétaire général exhortant Israël à geler ses implantations en réponse à la demande de la communauté internationale**

*La déclaration suivante a été communiquée le 14 juin 2013 par le porte-parole de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (SG/SM/15108) :*

Le Secrétaire général est profondément préoccupé par l'extension constante des activités de peuplement israéliennes en Cisjordanie, en violation du droit international. Il est particulièrement alarmé par les informations selon lesquelles les projets de construction de centaines de logements dans la colonie d'Itamar, au cœur de la Cisjordanie, auraient progressé, tout comme ceux concernant l'avant-poste de

---

la colonie de Bruchin. Ces informations font suite à d'autres annonces concernant Beit El, à proximité de Ramallah.

Le Secrétaire général demeure également préoccupé par les informations faisant état de plans concernant un millier de logements à Jérusalem-Est et de mesures prises pour autoriser quatre implantations illégales au cœur de la Cisjordanie.

Ces décisions, qui sont fâcheuses et compromettent les progrès vers la solution des deux États, révèlent une tendance profondément inquiétante alors que des efforts sont en cours pour relancer les négociations de paix. Le Secrétaire général exhorte Israël à donner suite aux appels de la communauté internationale lui demandant de geler les activités de peuplement et à respecter ses engagements en vertu du droit international et de la Feuille de route.

## **VI. Le Rapporteur spécial des Nations Unies demande à Israël de mettre fin au blocus de la bande de Gaza**

*Le 14 juin 2013, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk, a demandé à Israël de mettre fin au « châtement collectif de Gaza ». On trouvera ci-après un compte rendu de l'exposé fait par M. Falk, établi par l'Office des Nations Unies à Genève (HC 13/170) :*

...

En six ans, l'étranglement délibéré imposé par Israël à la bande Gaza a eu pour conséquence de freiner considérablement l'économie du territoire, laissant la plupart des Gazaouis dans un état de perpétuelle pauvreté et de dépendance à l'égard de l'aide. Le blocus a eu des effets destructeurs sur tous les habitants de Gaza, qu'il s'agisse des pêcheurs, qui ne sont pas autorisés à dépasser six milles marins au-delà des côtes, des agriculteurs, qui n'ont pas accès à leurs terres à proximité de la barrière de séparation israélienne, des entrepreneurs, limités par les restrictions considérables imposées à l'exportation des marchandises, des étudiants, qui n'ont pas accès à l'éducation en Cisjordanie ou encore des personnes ayant besoin de soins d'urgence, qui ne sont pas admises dans les hôpitaux palestiniens de Cisjordanie. Toutes les familles, et plus encore celles séparées par le blocus, ont été touchées...

Pendant six ans, la population de Gaza a enduré l'intolérable et souffert l'insoutenable. Le châtement collectif imposé par Israël à la population civile de Gaza doit cesser dès aujourd'hui...

En tant que Puissance occupante, Israël a la responsabilité de protéger les civils. Cependant, au lieu de favoriser le bien-être de la population et le développement de l'économie, les autorités israéliennes ont bouclé la bande de Gaza. Selon des statistiques diffusées par le Ministère israélien de la défense, le mois dernier, Gaza a exporté 49 chargements de boîtes vides, 3 d'épices, 1 de fleurs coupées et 1 de meubles.

Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste pour savoir qu'une économie viable ne peut pas reposer sur de si maigres exportations. L'assouplissement du blocus annoncé par Israël en juin 2010 après l'attaque meurtrière qu'il avait menée sur la

---

flottille de navires acheminant des secours humanitaires à la population assiégée a seulement permis l'entrée de davantage de biens de consommation sans pour autant améliorer les conditions de vie de la majorité des Gazaouis. Depuis 2007, la capacité de production de Gaza a diminué, 80 % des usines ayant fermé ou ne fonctionnant au plus qu'à moitié de leur capacité en raison de la baisse des marchés d'exportation et des coûts d'exploitation prohibitifs entraînés par le blocus; 34 % de la population active, dont près de la moitié des jeunes, n'ont pas d'emploi. De plus, 44 % des Gazaouis sont exposés à l'insécurité alimentaire et 80 % dépendent de l'aide.

Comme si ce n'était pas suffisant, l'eau des aquifères de Gaza est à 90 % impropre à la consommation sans traitement préalable et les importantes pénuries de carburant et d'électricité peuvent entraîner jusqu'à 12 heures de coupures par jour. Seule la petite partie de la population gazaouie qui peut acheter des biens entrant sur le territoire par les tunnels parvient à éviter les effets dévastateurs du blocus. Toutefois, les tunnels à eux seuls ne suffisent pas à subvenir aux besoins quotidiens de la population de Gaza.

L'année dernière, l'Organisation des Nations Unies a indiqué que selon ses prévisions, la bande de Gaza deviendrait inhabitable d'ici à 2020. D'autres projections moins optimistes qu'on m'a présentées estiment ce délai à trois ans... Il est évident qu'il y a six ans, les autorités israéliennes ont décidé d'affaiblir la population et l'économie gazaouie.

## **VII. Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine tenue à Beijing**

*Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a organisé la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, tenue à Beijing les 18 et 19 juin 2013, qui avait pour thème : « Revitaliser l'engagement solidaire de la communauté internationale envers la solution des deux États au conflit israélo-palestinien ». Des experts, notamment palestiniens et israéliens, ainsi que des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organes des Nations Unies et d'organisations de la société civile y ont participé. Lors de la session d'ouverture, le 18 juin 2013, Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a donné lecture d'un message du Secrétaire général, M Ban Ki-moon, dont le texte est reproduit ci-après (SG/SM/15116, GA/PAL/1272) :*

J'ai le plaisir de transmettre mes salutations aux participants de la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne. Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé cette réunion, qui vient à point nommé, ainsi que le Gouvernement de la République populaire de Chine de l'accueillir.

Alors que les tensions régionales montent avec l'escalade du conflit en Syrie, nous ne devons pas perdre de vue le conflit israélo-palestinien, dont le règlement est tout aussi urgent.

Les parties doivent entretenir l'espoir fragile suscité par les efforts répétés des États-Unis et le traduire en mesures concrètes. Je salue également l'engagement récemment pris par les dirigeants des États arabes de raviver l'Initiative de paix



---

arabe de 2002, qui pourrait contribuer à la stabilité régionale et certainement jouer un rôle important dans les négociations de paix. J'espère que le Gouvernement israélien se montrera favorable à cette proposition.

Les semaines à venir seront critiques. Les parties doivent éviter toute mesure qui pourrait entraver la reprise de véritables négociations.

À cet égard, je reste profondément préoccupé par les activités de peuplement qu'Israël continue de mener en Cisjordanie, en violation du droit international et dont la poursuite ne fait qu'accroître la méfiance des Palestiniens vis-à-vis de la volonté israélienne d'instaurer la paix et risque de torpiller la solution des deux États. Israël doit s'acquitter des engagements pris dans le cadre de la Feuille de route en gelant toutes ses activités de peuplement et en démantelant les implantations sauvages créées après 2001.

La situation à Jérusalem-Est est particulièrement inquiétante, la poursuite des activités de peuplement s'accompagnant de démolitions de logements ainsi que d'expulsions, d'expropriations et de déplacements forcés de Palestiniens. La communauté internationale ne reconnaît pas l'annexion par Israël de Jérusalem-Est, qui fait partie intégrante du territoire palestinien occupé et à laquelle s'appliquent donc les dispositions de la quatrième Convention de Genève.

Pour faire avancer la paix, il faut prendre des mesures de confiance concrètes, fixer un horizon politique clair, veiller à ce que les efforts d'édification de l'État palestinien soient viables et améliorer les conditions de vie des Palestiniens. J'exhorte la communauté internationale à apporter une aide continue et prévisible au Gouvernement palestinien. Une attention particulière doit être aussi accordée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et ne pas se contenter de solliciter les donateurs traditionnels, pour lui permettre de poursuivre son action.

Les conditions de vie de la population civile de Gaza restent très préoccupantes. Le blocus qui dure depuis sept ans continue d'avoir de graves conséquences humanitaires et économiques, dont le manque d'eau potable n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. J'appelle Israël à rouvrir tous les points de passage de Gaza pour permettre la reprise des activités commerciales et de la circulation légitime des personnes, conformément à la résolution 1860 (2009). Parallèlement, il faut tenir compte des inquiétudes légitimes d'Israël en matière de sécurité en continuant de repousser les attaques menées par les militants depuis Gaza et à lutter contre le trafic d'armes.

L'accord de cessez-le-feu conclu en novembre reste la meilleure possibilité d'inverser la dynamique négative qui caractérise la situation à Gaza. Toutes les parties doivent faire de leur mieux pour respecter l'accord et ses conditions principales, à savoir le retour au calme total et la levée du blocus. Je continue d'appuyer l'action de l'Égypte en ce sens.

Je continue aussi d'appuyer les efforts visant à promouvoir la réconciliation palestinienne déployés dans le cadre des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine sous la direction du Président M. Abbas, condition indispensable à un règlement permanent.

L'adoption d'une solution négociée des deux États mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973)

---

du Conseil de sécurité, et réglant les problèmes fondamentaux n'a que trop tardé. Je ne saurais trop insister sur les risques que nous pourrions encourir si nous manquions cette occasion. Il est essentiel que tous les acteurs de la communauté internationale collaborent pour faire de 2013 une année positive sur le plan de la paix entre Israéliens et Palestiniens et pour la paix de la région tout entière.

C'est dans cette optique que je vous souhaite de mener cette réunion à bien.

## **VIII. Déclaration du représentant du Quatuor face à la cinquième Conférence présidentielle israélienne à Jérusalem**

*Le 19 juin 2013, le représentant du Quatuor, M. Tony Blair, a pris la parole à la cinquième Conférence présidentielle israélienne, sous les auspices du Président Shimon Peres. On trouvera ci-après un résumé du discours du représentant :*

...

Enfin, les dirigeants doivent être visionnaires. Comme me l'a dit Shimon Peres de cette façon qui lui est si particulière : « Un dirigeant au pouvoir doit faire un choix : veut-il figurer dans un livre d'histoire, ou dans le livre d'or? ». Aujourd'hui, nous avons besoin de dirigeants dont les efforts en faveur de la paix israélo-palestinienne seront dignes des livres d'histoire. Le règlement de ce conflit est essentiel pour la sécurité d'Israël comme pour la dignité des Palestiniens. Certains disent que la solution des deux États est désormais irréaliste. Ce qui l'est, d'après moi, c'est de penser qu'une solution à un État unique pourrait être durable et conforme aux valeurs d'Israël. Espérons qu'au cours des prochaines semaines, il sera possible de mettre au point un plan portant aussi bien sur les aspects politiques, qu'économiques et de la sécurité. Avec le Secrétaire d'État John Kerry, qui fait preuve d'une énergie et d'une volonté considérables, nous ne ménageons pas nos efforts pour y parvenir. Cependant, il faut bien comprendre que cette occasion ne s'offrira pas longtemps. Nous devons la saisir ensemble avant qu'il ne soit trop tard. Le temps ne joue pas en notre faveur. La situation est urgente et il faut agir maintenant. Nous avons besoin d'hommes d'État, pas de politiciens.

La paix n'est pas uniquement affaire de négociations. Elle repose aussi bien sur un état d'esprit que sur des frontières physiques entre deux États.

Les deux parties doivent changer leur façon de voir les choses. Israël doit concevoir la création d'un État palestinien viable et souverain non pas comme un prix récompensant les Palestiniens pour leur bonne conduite, mais comme une nécessité stratégique pour sa propre sécurité et comme un droit du peuple palestinien. Les Palestiniens doivent quant à eux comprendre que pour se sentir suffisamment en sécurité et vouloir faire la paix, Israël doit avoir l'assurance que cet État palestinien sera gouverné convenablement, par une classe politique unifiée dans l'objectif de conclure un accord reconnaissant le droit d'Israël d'exister et mettant fin au conflit une bonne fois pour toutes.

L'instauration de la paix est primordiale pour les Israéliens et les Palestiniens, mais elle est aussi importante pour nous. Pourquoi? Parce que la paix symboliserait la réconciliation et le respect mutuel non seulement de deux nations, mais aussi de deux peuples. Aujourd'hui, la grande fracture politique n'est pas tant entre gauche et

---

droite qu'entre personnes tolérantes et intolérantes. Là où quelqu'un de tolérant voit une richesse dans un monde varié où se mélangent diverses croyances, races et cultures, quelqu'un d'intolérant y voit une menace. Pourtant, la mondialisation, cette force irrésistible qui est tirée par les technologies et les personnes plutôt que par les gouvernements et les lois, nous réunit et crée entre nous des liens d'interdépendance indissolubles. Dans ce monde, nous ne pouvons vivre que dans le respect de la différence. Vous avez vos croyances et j'ai les miennes, sans qu'aucune ne crée de supériorité par rapport à l'autre. Ceux qui utilisent la religion comme un signe identitaire pour s'opposer aux membres d'une autre religion mettent notre monde en danger. La Faith Foundation que j'ai créée est sur le point de lancer un programme consistant à mettre en contact des écoles de confessions différentes à travers le monde pour permettre aux enfants d'apprendre dès le plus jeune âge à vivre ensemble et à s'enrichir mutuellement.

...

## **IX. Exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

*Le 25 juin 2013, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. On trouvera ci-après des extraits de son exposé (S/PV.6986) :*

...

Dans le message qu'il a prononcé à l'occasion de la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, tenue à Beijing, le Secrétaire général a souligné qu'il était tout aussi urgent de régler le conflit israélo-palestinien et de préserver la solution des deux États. Avec la tourmente qui secoue actuellement la région, il est d'autant plus impératif de saisir les possibilités créées par l'initiative diplomatique des États-Unis et de lancer une dynamique en faveur de la paix israélo-palestinienne afin d'ouvrir la voie à la stabilisation et de donner espoir à l'ensemble de la région. Cependant, rares à ce jour sont les signes qui laissent entrevoir une issue à la crise. L'Organisation des Nations Unies a souligné à maintes reprises que l'impasse persistante et le maintien du statu quo comportaient de grands risques.

L'Organisation a salué la détermination avec laquelle les États-Unis ont relancé le dialogue. En mars, le Président américain a souligné la nécessité d'instaurer une paix juste, ce qui était tout à fait possible. Nous, représentants de la communauté internationale, avons l'immense responsabilité de faire de cette possibilité une réalité. Les nombreuses visites du Secrétaire d'État, M. Kerry, qui a annoncé qu'il se rendrait à Jérusalem et dans la région pour la cinquième fois cette semaine, constituent la première occasion concrète depuis octobre 2010 de relancer de véritables efforts de négociation en vue de parvenir à un règlement permanent. La participation des États-Unis est capitale, mais nous sommes convaincus que la région et la communauté internationale dans son ensemble doivent elles aussi appuyer toutes les initiatives de paix. Nous saluons également la volonté manifestée

---

par les États arabes de relancer l'Initiative de paix arabe et espérons que le Gouvernement israélien y répondra favorablement.

Aussi importante que soit la reprise des négociations entre les parties, qui est le seul moyen de parvenir à la solution des deux États, il importe de mettre en place un cadre de travail adapté et de définir un calendrier crédible pour que les pourparlers aient une chance d'aboutir. Il faut également créer un environnement propice sur le terrain en prenant notamment des mesures de confiance. Cependant, s'il faut accomplir des progrès importants de toute urgence, il serait vain de ramener hâtivement les parties à la table des négociations sans avoir préalablement mis en place un cadre de travail adapté et obtenu leur adhésion. Il ne faut pas non plus faire des déclarations pour émettre des doutes quant à la solution des deux États. Au contraire, tout progrès dépendra du sérieux de la volonté politique des deux dirigeants principaux, le Premier Ministre Nétanyahou et le Président M. Abbas, qui devront faire preuve d'acuité et collaborer en tant que partenaires pour pouvoir négocier et mettre en place la solution des deux États, vision sur laquelle ils se sont entendus. Il est crucial de ne pas laisser échapper l'occasion qui s'offre à nous, aussi éphémère soit-elle.

La suspension de fait des activités de peuplement observée au début du printemps n'est plus respectée. Le Secrétaire général est particulièrement préoccupé par les rapports indiquant que les plans de construction de centaines de logements dans la colonie d'Itamar, au cœur de la Cisjordanie, avaient progressé, tout comme ceux concernant l'avant-poste de Bruchin. Nous constatons aussi avec regret que selon les statistiques publiées par le Bureau central de statistique israélien, la construction de 865 logements a débuté dans des colonies au premier trimestre 2013, ce qui représente une augmentation de 176 % par rapport à la même période en 2012 et un record sur les sept dernières années. Ces décisions sont malvenues et compromettent tout progrès s'agissant de la solution des deux États. Le Secrétaire général rappelle que les activités de peuplement sont illégales et appelle Israël à honorer ses engagements en vertu du droit international et de la Feuille de route.

Le nouveau Cabinet palestinien, qui a pris ses fonctions le 6 juin sous la direction de Rami Hamdallah, continuera d'administrer les affaires de l'État jusqu'à la formation d'un gouvernement d'union nationale. Cependant, pour signifier son désaccord à propos de certaines compétences, le Premier Ministre Hamdallah a donné sa démission le 20 juin. Il continuera toutefois d'expédier les affaires courantes jusqu'à la désignation d'un successeur. Cette situation renforce la précarité du Gouvernement, qui dépend toujours lourdement de l'aide internationale et qui voit se profiler une période délicate. L'Organisation des Nations Unies attend avec intérêt de poursuivre sa coopération avec le Gouvernement palestinien et le Président Abbas afin d'appuyer leur programme d'édification de l'État et leurs efforts en faveur de la reprise de véritables négociations de paix. La viabilité à long terme de l'Autorité palestinienne demeure un objectif fondamental de l'Organisation.

Sur le plan financier, le montant de la dette publique de l'Autorité palestinienne, qui s'élèverait à 4,2 milliards de dollars, et de son déficit, qui a atteint 612 millions de dollars fin mai, est une source de préoccupation. L'appui des donateurs a diminué ces dernières années, et l'Organisation craint qu'il ne baisse encore. Il est essentiel que les donateurs continuent de verser des contributions pour permettre au Gouvernement palestinien de renforcer sa politique budgétaire de

---

manière à ne pas porter préjudice au secteur privé ou aux dépenses sociales essentielles.

D'importantes réunions ont été tenues en marge de la réunion du Forum économique mondial qui s'est déroulée le mois dernier dans la région de la mer Morte, en Jordanie. Nous saluons l'initiative « Sortir de l'impasse » présentée à cette occasion, qui reflète la volonté de l'opinion publique et de chefs d'entreprise influents, de part et d'autre, de voir se réaliser la solution des deux États et qui constitue un appel urgent lancé à leurs dirigeants pour qu'elle soit mise en place sans délai. Lors de cette réunion, le Secrétaire d'État américain, M. Kerry, a annoncé une initiative à grande échelle visant à relancer la croissance économique en favorisant les investissements privés en Cisjordanie et à Gaza. Ces signes sont positifs. Cependant, il est absolument crucial d'accomplir des progrès sur le plan politique, sans quoi il sera difficile d'avoir une croissance durable, d'attirer les investissements privés et de pérenniser les progrès accomplis par les Palestiniens en matière d'édification de l'État.

L'Organisation des Nations Unies continue de contribuer à répondre aux besoins humanitaires et de développement des Palestiniens dans la zone C, où la levée des restrictions imposées par Israël à la circulation des Palestiniens, à l'accès à la terre et à l'eau, à la planification et à la construction permettrait de libérer le potentiel de croissance. Nous continuons de communiquer avec le Gouvernement israélien en ce qui concerne une série de projets liés aux infrastructures dans la zone C, et nous sommes en train de garantir le financement de travaux d'appui au secteur agricole. Pour répondre plus efficacement aux besoins de développement dans cette zone, il est impératif que les autorités israéliennes autorisent les 32 plans soumis pour approbation, dont certains sont en attente depuis juin 2010.

Les tensions sur le terrain montent. Les violences entre Palestiniens et colons se sont poursuivies en Cisjordanie. En tout, cinq Palestiniens, dont une femme, ont été blessés par des colons, et six colons, dont quatre femmes, ont été blessés par des pierres jetées par des Palestiniens. Un car israélien a été la cible de tirs hier près de Naplouse, sans qu'il y ait eu de blessé. Les attaques de colons s'en prenant à des biens palestiniens dans le cadre de la stratégie dite du « prix à payer » ont également fortement augmenté, entraînant d'importants dégâts matériels. Ces attaques ont également visé des sites chrétiens, notamment l'abbaye de la Dormition à Jérusalem et le cimetière orthodoxe de Jaffa.

Du 14 au 16 juin, des militants de la droite israélienne auraient battu et blessé trois femmes palestiniennes à Jérusalem-Ouest, dont une âgée de 75 ans. Le 17 juin, les pneus de 28 voitures ont été crevés à Abou Gosh, un village situé en Israël qui est également habité par des citoyens arabes, et des slogans racistes ont été peints sur des murs. Le Premier Ministre Nétanyahou a publiquement condamné ces actes, qui sont contraires aux commandements juifs et aux valeurs du peuple israélien. La veille, le Gouvernement israélien avait renforcé la capacité des forces de l'ordre de lutter contre ces attaques du prix à payer, dont les auteurs sont désormais coupables d'« association illégale ». Il faut espérer que cette mesure contribuera à prévenir ce type d'agressions, qui ne doivent pas rester impunies.

Sur le plan de la sécurité, la situation est restée comparable à celle observée pendant la période précédente, et la coordination de la sécurité entre les forces de sécurité palestiniennes et israéliennes s'est poursuivie malgré quelques accrochages. Les forces de sécurité israéliennes ont effectué au total 457 perquisitions et

---

arrestations en Cisjordanie occupée, faisant 162 blessés parmi les Palestiniens, dont 58 enfants et 8 femmes. Deux membres des Forces de sécurité israéliennes ont également été blessés. Les Forces de sécurité israéliennes ont arrêté, le 6 juin à Ramallah, 455 Palestiniens, dont un membre du Conseil législatif palestinien représentant le Hamas. Le 11 juin, le Premier Ministre Nétanyahou a déclaré qu'Israël avait déjoué cinq attentats-suicides depuis le début de l'année.

La plupart des blessés l'ont été lors d'accrochages survenus pendant les manifestations palestiniennes en Cisjordanie occupée, notamment contre la barrière de séparation, qui s'écarte du tracé de la Ligne verte, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice ([A/ES-10/273](#)). Les démolitions de biens palestiniens dans la zone C et à Jérusalem-Est, bien que moins fréquentes, se sont poursuivies et 24 structures ont été détruites, entraînant le déplacement de 55 Palestiniens, dont 23 enfants.

Le calme relatif qui régnait de nouveau à Gaza ce mois-ci a été perturbé la nuit du 23 juin lorsque six roquettes ont été tirées depuis Gaza vers Israël par le Jihad islamique, à ce qu'il paraît. Deux de ces roquettes ont été interceptées par le système de défense antimissile Dôme d'acier, et quatre sont tombées dans le sud d'Israël, ne faisant ni dégâts ni blessés. Israël a riposté en menant trois frappes aériennes sur Gaza hier, visant des sites qui seraient liés au stockage d'armes et aux tirs de roquettes, sans faire de victimes, et a également fermé les points de passage de Kerem Shalom et d'Erez aux Palestiniens. Nous condamnons les tirs de roquettes sur les zones civiles et appelons Israël à la retenue. Toutes les parties doivent respecter leurs obligations de protection des civils en vertu du droit international humanitaire.

Nous demeurons préoccupés par la situation des droits de l'homme et des libertés à Gaza et tout particulièrement par les quatre condamnations à mort prononcées par des tribunaux militaires à Gaza entre le 9 mai et le 20 juin, et les deux exécutions qui ont eu lieu le 22 juin, en dehors du cadre juridique palestinien. Nous exhortons les autorités de fait de Gaza à ne pas procéder à d'autres exécutions.

Malgré l'action que nous continuons de mener, nous devons malheureusement signaler que de nouvelles atteintes aux libertés sont survenues à Gaza, où les opérations humanitaires sont de plus en plus entravées. En plus d'être assujettis à des impôts injustes, certains membres palestiniens du personnel de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations gouvernementales et autres organismes se sont ainsi vu imposer, par les autorités de fait, des restrictions à la sortie de Gaza, les empêchant parfois de quitter le territoire. Nous appelons les autorités à lever ces restrictions et espérons qu'une solution pourra être rapidement trouvée.

Ces mesures, tout comme la poursuite des violences, entravent la fourniture aux Palestiniens d'une aide pourtant essentielle. Le seul moyen de progresser passe par la pleine application de l'accord de cessez-le-feu conclu le 21 novembre sous les auspices de l'Égypte, qui appelle au calme et à la levée intégrale du blocus. Nous exhortons les parties à respecter les termes de cet accord afin de pérenniser les acquis et les chances d'appliquer intégralement la résolution [1860 \(2009\)](#). Nos objectifs immédiats restent l'élargissement de la zone de pêche à 8 milles marins au minimum ainsi que l'autorisation d'importer des matériaux de construction, d'exporter des biens vers Israël et d'en transférer de Gaza vers la Cisjordanie. Nous continuons également d'exécuter des programmes de grande envergure pour répondre aux besoins les plus urgents.

---

Je souhaite par ailleurs souligner que, selon les résultats préliminaires d'une enquête menée conjointement par l'Organisation des Nations Unies, l'insécurité alimentaire est en hausse et touchait en 2012 quelque 1,6 million de Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, soit 34 % des ménages.

Dans un contexte aussi préoccupant, je voudrais toutefois souligner la joie qui a empli le cœur des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza lorsque, le 22 juin, un jeune réfugié de Gaza, Mohammad Assaf, a remporté le télé-crochet « Arab Idol », qui est suivi par des millions d'habitants dans la région et au-delà. Après sa victoire, M. Assaf a été nommé ambassadeur de bonne volonté de la diaspora palestinienne par le Président Abbas, et premier Ambassadeur régional des jeunes réfugiés palestiniens par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

...

Le Moyen-Orient vit des jours dangereux et tragiques, le fléau de la guerre étant, une fois de plus, en train de détruire des vies et de ruiner les espoirs. Il s'agit d'une période ardue pour l'Organisation des Nations Unies et notre aptitude collective à être à la hauteur des valeurs et principes énoncés dans la Charte est durement mise à l'épreuve. Mais aussi difficile que soit la tâche, le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble ne peuvent pas baisser les bras ni laisser un sentiment d'impuissance collective miner notre sens des responsabilités. Il est possible de mettre fin à ce conflit et de trouver moyen de coexister dans la paix et le respect mutuel. Pour cela, il faut faire preuve de courage et faire des compromis de part et d'autre aux niveaux national, régional et international, et avoir la volonté de résoudre les différends par des moyens pacifiques plutôt que par la guerre et la violence. Cela vaut en Syrie comme ailleurs. Il est fondamental que chacun agisse de façon responsable et contribue à inverser la dynamique négative en cours dans la région. Cette situation actuelle de conflit et d'occupation prolongés en Cisjordanie et à Gaza est source de beaucoup de souffrances du côté palestinien, mais ne sert pas non plus à Israël. À l'Organisation des Nations Unies, nous sommes intimement persuadés que la solution des deux États, la fin de l'occupation qui a commencé en 1967 et le règlement du conflit, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil, serviront le mieux les intérêts des Israéliens comme des Palestiniens. Les dirigeants ont un choix à faire et une responsabilité envers leurs peuples et les générations futures. L'Organisation continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir la paix et la réalisation des droits universels et légitimes de tous les peuples de la région.